Bimestriel n°102
Juin - Juillet 2022

ParisNes

Le bimestriel

fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

Snes-Fsu

SNES PARIS

snes U. F.S.U. Syndicat National des Enseignements de Second degré

3 rue Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL - Tél : 01 41 24 80 52 - paris@snes.edu - www.paris.snes.edu

Sommaire

P.1. Edito. Calendrier. En bref.
P.2. Lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail. PAF 2022-2023.
P.3. Bac, Brevet : se faire payer les indemnités d'examen !
P.4. Préau : cheval de Troie contre l'Action Sociale? Publications FSU.

CARRIERE

Consultation et inscription au PAF: septembre

Se connecter sur Arena

Classe Exceptionnelle

Résultats sine die (retard ministère)

Mouvement intra académique 2022

Recours possible jusqu'au 16 août (*voir nos dernières publications)*

N'oubliez pas de nous transmettre le résultat de votre affectation en nous envoyant un mail sur paris@snes.edu (établissement, nombre de point, discipline…)

Des rémunérations « objectivement pas à la hauteur »

Ces propos de notre ministre viennent s'ajouter à la longue litanie de ceux de son prédécesseur et qui ont débouché sur pas grand-chose. Les 3,5% annoncés pour la Fonction publique ne correspondent même pas à l'inflation actuelle (5,8% sur un an en juin, selon l'INSEE). 3,5% c'est le niveau du mépris ! Avec l'évolution du salaire minimum, un agrégé stagiaire en zone 1 commence sa carrière avec moins de 1,32 fois le SMIC. Ne parlons même pas du certifié (1,1 fois). Et ce ratio va à nouveau baisser en août si le SMIC est bien à nouveau revalorisé de 2%. Le ministre promet un « choc d'attractivité »face à la pénurie d'enseignants, mais qui ne se limiterait pas aux débuts de carrière. Les contractuels recrutés par « job dating » à bac+3 pourront toucher jusqu'à 2300€ brut, c'est-à-dire davantage qu'un agrégé stagiaire recruté à bac+5. Le ministre Pap N'Diaye a beau dire qu'il ne souhaite pas développer le nombre de contractuels, il semble oublier que c'est l'un des objectifs de la loi de transformation de la Fonction Publique. Il faudra aussi améliorer les conditions de travail si l'on veut rendre le métier plus attractif. Or il n'est pas acceptable de conditionner une partie de la revalorisation à des tâches supplémentaires, quand l'administration elle-même mesure le temps de travail moyen hebdomadaire d'un collègue à plus de 40 heures. Moins d'élèves par classe, moins de classes pour chaque collègue, moins de réunions inutiles et chronophages, des DHG abondées pour permettre des dédoublements, davantage de recrutements d'enseignants, de CPE, de psyEN, d'AED, d'AESH : voilà des pistes pour permettre à toutes et tous de mieux travailler. Le ministre avoue que « l'école ne parvient pas à suffisamment gommer » les inégalités sociales, mais que fera-t-il pour lutter contre elles et l'évitement vers le privé, tellement néfaste pour le service public d'éducation, particulièrement dans notre académie? Sur tous ces sujets, il faudra s'emparer du "grand débat sur l'école", annoncé mais encore flou, afin de faire entendre nos voix. Il faudra également se mobiliser dès septembre pour peser sur les choix politiques qui concernent notre avenir et celui du service public d'éducation.

Thomas Baniol, Nathalie Dehez et Ketty Valcke,
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Paris

BONNES VACANCES!

En bref....

-**collège Verlaine**: grève et mobilisation collective réussie pour un retour à la sérénité dans l'établissement, mise à mal par la direction.
-**collège Seligmann:** en grève le jour du brevet pour qu'enfin l'académie et le ministère accepte de les classer REP (la difficulté est reconnue par les moyens et effectifs, mais les collègues n'ont ni la prime ni les bonus carrière).
-**organigramme Rectorat:** départ de Mme Depoyant, secrétaire générale.de l'académie. Sa/son remplaçant-e n'est pas encore connu-e
-**bac 2022:** les rectorats et inspections ont modifié en masse les notes des épreuves de spécialité, à l'insu des correcteurs. Inadmissible!
-**sujets en Espagnol:** l'inspection générale saisie a recadré les consignes. Les guerres et les dictatures vont pouvoir faire partie des sujets de LCE.
-**postes spécifiques CPE :** à nouveau mouvement détourné de sa finalité, des collègues qui n'ont eu aucun entretien, aucune communication des avis et classements de leur candidature, poste logé dans un établissement prestigieux du centre de Paris donné à une stagiaire… A quand le retour du paritarisme pour mettre fin à l'opacité, mère du favoritisme?

PariSnes (FSU), 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 ARCUEIL cedex - Bimestriel -
Directrice de la publication : Ketty VALCKE - Commission paritaire : 0722 S 07412 - Imprimerie spéciale du Snes - Prix : 2 euros

Lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail : vos élu.e.s force de proposition !

Suite à l'accord de 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans la fonction publique, chaque académie a dû décliner un plan d'actions. Un des axes concerne la prévention et le traitement des discriminations et violences, dont les violences sexuelles et sexistes (VSS) au travail.

Dans ce cadre, les militant.e.s du SNES Paris ont participé à plusieurs instances académiques (groupes de travail, comité technique académique) pour y porter des propositions concrètes pour aider les victimes :

- mise en place d'une cellule pluri-professionnelle de suivi et d'accompagnement sur tous les aspects touchant les victimes, composée de médecins de prévention, assistante sociale et psychologue, juriste et d'un.e élu.e représentant.e du personnel et référent.e. VSS pour l'académie.

- mise en place d'un processus de signalement, recueil et traitement rapide des demandes des victimes dans un cadre neutre, confidentiel et sincère. En assurer la publicité auprès de tous les personnels.

- mise à disposition d'un outil : le « violentomètre » pour aider les victimes à identifier les violences subies.

- Accorder la protection fonctionnelle, recourir aux mesures conservatoires et délocaliser le traitement des signalements

La réflexion riche s'est poursuivie lors du congrès académique et a permis à la section de se mandater pour le congrès national de Montpellier sur la création de nouveaux droits pour les personnels. Ainsi le SNES porte la demande de création d'autorisation spéciale d'absence pour permettre aux victimes de réaliser les démarches administratives urgentes et nécessaires à la caractérisation des faits (constatation médicale, dépôt de plainte,...).

De même, conformément à ses mandats, la section a accompagné syndicalement un collectif de collègues pour faire remonter et cesser les pratiques inappropriées, humiliantes et traumatisantes d'un inspecteur pédagogique. Reçus en audience par la direction de l'académie, nous y avons porté, défendu et soutenu les demandes des collègues.

Plan académique de formation 2022-2023 : un grand bond dans la novlangue managériale

L'école académique de la formation continue a été l'une des merveilles pondue par le Grenelle de l'éducation (on s'attendait plutôt à une hausse généralisée des salaires mais non, les mots ne veulent plus rien dire) qui récupère la confection du PAF (plan académique de formation). Peu de nouveauté donc, le PAF existait déjà, c'est la DAFOR qui s'en chargeait. Finalement alors, qu'est-ce qui change ?

Sans doute moins de dialogue social, dans la droite ligne de la loi de Transformation de la fonction publique, puisque si l'école a été créée, le plan n'a donné lieu à aucun groupe de travail avec les organisations syndicales, une réunion a été programmée de justesse une semaine avant le comité technique académique avec le plan envoyé la veille… Sans doute aussi une nouvelle conception de la formation continue. Chaque agent devient « acteur » de sa formation « professionnelle et personnelle ». La « thématique du bien-être pour tous » est le premier axe de ce plan (alors que les Risques Psycho-Sociaux augmentent dans nos professions, que le mépris a été érigé en mode de gestion…) qui sent bon la novlangue managériale : « softkills », « leadership », « prise de décisions », « esprit d'entreprise », « coachs »… Des formations donneront lieu à des certifications (qui permettront ensuite de postuler à des postes spécifiques généralisés ???). Si un effort est porté pour assurer un lien plus fort avec la recherche universitaire, les stages disciplinaires sont toujours peu nombreux. Les FIL (formations d'initiative locale, formation collective qui a lieu dans l'établissement) sont renforcées : attention à ce qu'elles ne soient pas imposées mais bien l'objet d'un dialogue au sein de l'établissement (la liste devrait arriver dans les établissements en septembre). Quelques points positifs : nous devrions être informés dès octobre des stages pour lesquels nous sommes retenus, les stages formatages aux réformes diminuent.

Les inscriptions individuelles se feront toujours via GAIA (accessible par ARENA dans « gestion des personnels »), en septembre.

Bac, Brevet : se faire payer les indemnités d'examen !

Chaque année de nombreux collègues peinent à se faire payer les corrections des copies d'examen ou frais d'examen.

1. Se connecter sur https://bv.ac-paris.fr/arena (mot de passe et identifiants i-prof), partie examen et concours

La rémunération pour participation aux travaux des jurys des examens et concours est fixée par l'arrêté du 13 avril 2012 (Éducation nationale), voici quelques exemples :

- 5 euros la copie de Bac;
- 0,75 cts la copie du DNB (somme divisée par deux en sciences et technologie;
- 9,60 euros de l'heure pour les oraux du Bac;
- 4,11 euros de l'heure pour l'oral du DNB, de nombreux collèges n'indemnisent pas les collègues concernés considérant que cela est fait sur leur temps de travail alors que souvent les cours sont terminés, quoiqu'il en soit cela ne rentre nullement dans le cadre habituel des missions d'enseignement mais dans celui de jury ou correcteur d'examens nationaux. N'hésitez pas à faire valoir collectivement votre droit à indemnité ;
- ECE, refus de l'administration de les considérer comme des épreuves du Bac.

2. Aller sur imag'in

3. Dans l'onglet « consultation des missions », il est possible de ré-éditer sa convocation et voir toutes les missions (corrections, etc.) qui ont été attribuées et déclarées au SIEC.

4. **Pour valider les missions et demander le paiement il faut ensuite aller dans l'onglet « Saisie/consultation des états de frais**

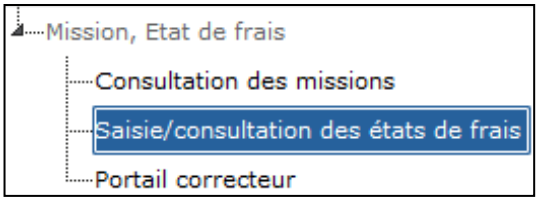

5. **Il suffit alors de cliquer sur la ou les missions et de cliquer sur « je souhaite compléter mon état de frais » et suivre les étapes.** Vous pourrez y voir l'avancée de la prise en charge de votre rémunération.

Attention : il faut compléter et mettre à jour le formulaire de prise en charge financière avec les informations et pièces administratives pour que tout puisse être mis en paiement.

Cela peut se faire via la plate-forme de dépôt des pièces mise en place par le SIEC, dite DPECOthèque, à l'adresse https://dpecotheque.siec.education.fr

Si vous ne parvenez pas à vous connecter, il faut prendre contact avec le gestionnaire du SIEC en charge de votre dossier (nom et adresse mail inscrit sur la convocation).

Cela peut également se faire en envoyant directement le dossier de prise en charge papier au SIEC.

Contactez la section pour obtenir le dossier ou pour tout paiement en souffrance de la session 2021 : paris@snes.edu

Préau : un cheval de Troie contre l'Action Sociale ?

Depuis la conclusion du Grenelle de l'Education au printemps 2021, il était acté dans le point n°5 : « bénéficier de nouveaux avantages sociaux » et l'annonce de la création d'une association nommée PRÉAU qui devait « proposer une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels de notre ministère ». L'ex-ministre J. M. Blanquer présentait alors ce nouveau dispositif comme le comité d'entreprise de l'éducation feignant d'ignorer l'Action Sociale. Or cette structure, dans laquelle les syndicats sont représentés, permet d'obtenir des aides pour les loisirs, logements, etc.. Des instances existent à tous les niveaux (CNAS, commission nationale d'action sociale, la CAAS, commission académique d'action sociale, CDAS, commission départementale d'action sociale). Le SNES et la FSU y siègent et interviennent pour défendre les droits des personnels. Par exemple, en Ile-de-France, grâce à l'impulsion des représentants FSU dans les différentes instances d'action sociale (départementales, académiques et nationale), la problématique du logement en Ile-de-France a été reconnue comme prioritaire par le précédent Gouvernement et confirmée depuis, via une allocation cumulée de près de neuf millions d'euros spécifique à ce sujet pour les académies de Créteil et Versailles, ce qui représente plus de 200 logements sociaux répartis dans tous les départements des académies de Créteil, de Versailles ainsi que dans Paris. Préau a été lancé officiellement le 14 décembre 2021. Au prix de 10 euros l'adhésion annuelle, à présent remboursés, on fait miroiter des réductions très modestes dans des enseignes commerciales très connues. Selon le ministère, PRÉAU *« n'a pas vocation à traiter l'action sociale ministérielle et ne se substitue ni aux services d'administration centrale ni aux services académiques dans ce domaine. En revanche, elle assure l'information régulière de ses adhérents sur les différentes actions menées dans ce cadre. »* Préau n'aurait vocation qu'à faire de l'information ? Il faudrait donc payer 10 euros pour être informé ? La confusion entretenue entre l'action sociale et Préau est inquiétante : s'agit-il d'une basse manœuvre visant à soustraire tout un pan de l'action sociale à l'examen par les élus des personnels, ces derniers étant désignés sur la base des résultats aux élections professionnelles ? De nombreuses questions se posent sur son mode de gouvernance et de financement. Lors du congrès de Montpellier, le SNES a réaffirmé les mandats de Rennes, en rappelant que le SNES, avec la FSU, s'opposera à toute externalisation de l'action sociale et à toutes tentatives de remplacement de tout ou partie de l'action sociale ministérielle et interministérielle par des associations où les représentant.e.s du personnel n'ont pas leur place, qui s'appuient sur une adhésion payante et proposent des avantages limités, déjà existants ou liés à une plateforme commerciale. En cela, le SNES-FSU dénonce la création de l'association « PRÉAU » dans l'Éducation nationale.

Dernières publications de la FSU

Regards Croisés n° 42

ARTS
LA MUSIQUE POUR L'IMAGE Lætitia Pansanel-Garric

DOSSIER
LA NOUVELLE ECOLE CAPITALISTE dépassée par la réalité

GRAND ENTRETIEN
Adeline Markwitz Lamérand

***La nouvelle école capitaliste*, par Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux.**
Dans ce petit livre de combat, les auteurs cherchent à renouveler la sociologie critique de l'éducation en inscrivant les mutations de l'institution scolaire et universitaire dans celles du capitalisme contemporain. Ils entendent ainsi donner à tous ceux qui se sentent concernés par cette problématique éminemment politique les outils d'analyse pour construire une alternative convaincante et résolue.